

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

**DELIBERATION N°2024.00410**

**RÉALISATION D'UN PASSAGE À FAUNE SOUS LA RN88 SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - CONVENTION PORTANT SUR LE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET PRÉCISANT LA PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES RÉALISÉS ET LEUR GESTION FUTURE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240704-D20240041010

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

### **REALISATION D'UN PASSAGE A FAUNE SOUS LA RN88 SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONVENTION PORTANT SUR LE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET PRECISANT LA PROPRIETE DES OUVRAGES REALISES ET LEUR GESTION FUTURE**

Afin de préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire, Saint-Etienne Métropole en partenariat avec l'Etat, porte la réalisation d'un passage à faune sous la RN88 à Saint-Chamond.

La connexion des deux principaux réservoirs de biodiversité du territoire métropolitain, les monts du Lyonnais et le massif du Pilat, à ce jour interrompue par la RN88, a été identifiée comme un enjeu majeur par les signataires du Contrat Vert et Bleu 2016-2022. De plus, la restauration de ce corridor écologique, situé entre les communes de Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Chamond, a également été reconnue comme une action prioritaire dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en avril 2020.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole a engagé des études de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un ouvrage de franchissement pour la faune sauvage au droit de la RN88. Les services de l'Etat (DIR CE, DDT 42 et DREAL ARA) ont été associés aux différents comités techniques et comités de pilotage du projet.

Ces études ont conduit à retenir la solution comprenant d'une part, le réaménagement d'un ouvrage hydraulique existant (propriété DIR CE) par la création d'une banquette pour le passage de la petite faune et d'autre part la création d'un nouvel ouvrage sous la RN88 par fonçage, pour la moyenne et grande faune. Des aménagements hydrauliques et écologiques complémentaires permettant de faciliter l'accès aux ouvrages de franchissement sont également prévus dans le cadre de l'opération et font partie intégrante du projet (aménagement des berges et du lit du Janon, installation d'écran anti-effarouchement...).

Le coût du projet est de 1,5 M €. Dans le cadre du dispositif « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – Fonds vert » une subvention de 1 052 713 € HT a été accordée à Saint-Etienne Métropole pour la réalisation du projet.

La convention relative à la présente délibération a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole procède à la réalisation du projet de passage à faune sous la RN88 à Saint-Chamond ainsi que les modalités selon lesquelles l'Etat autorise la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole sur le domaine public de l'Etat.

Cette convention acte également la propriété et les modalités ultérieures de gestion et d'entretien des aménagements réalisés et les limites de domaines d'intervention entre l'Etat – DIR CE et Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention de définition de la maîtrise d'ouvrage et de la propriété des ouvrages réalisés et de leur gestion future pour l'opération RN88 – Passage à faune sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de définition de la maîtrise d'ouvrage de l'opération « RN88 ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal DICAF, destination BIODI, opération 324 «Biodiversité corridors Plan vert bleu», exercice 2024 et années suivantes ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget principal DICAF, destination BIODI, opération 324 «Biodiversité corridors Plan vert bleu», exercice 2024 et années suivantes.**


**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE